

## REGLEMENT DU JEU FESTILOTO 2020

### Article 1 - ORGANISATION

La société Ouest-France, la société des Publications du Courrier de l'Ouest, la Société Le Maine Libre et la Société d'Éditions de la Résistance de la Presse de l'Ouest (SERPO), ensemble dénommés les journaux organisateurs, ayant élu domicile pour le présent jeu au 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organisent à partir du lundi 21 septembre et jusqu'au mercredi 4 novembre 2020 inclus, un jeu intitulé "FESTILOTO", accessible et diffusé par le biais des journaux Ouest-France, « dimanche Ouest-France », Le Courrier de l'Ouest, Le Maine Libre et Presse Océan et leur site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr)

### Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant dans la zone de couverture des éditions des journaux Ouest-France, « dimanche Ouest-France », Le Courrier de l'Ouest, Le Maine Libre et Presse Océan, les personnes mineures jouant sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel en activité ou retraités, des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux organisateurs, ainsi que de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux.

### Article 3 – CARTES-JEU

Le FESTILOTO se décompose en 6 semaines de jeu, et trois jours de Tirage Final, soit :

- **Jeu n°1** : du lundi 21 au dimanche 27 septembre inclus,
- **Jeu n°2** : du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre inclus,
- **Jeu n°3** : du lundi 5 au dimanche 11 octobre inclus,
- **Jeu n°4** : du lundi 12 au dimanche 18 octobre inclus,
- **Jeu n°5** : du lundi 19 au dimanche 25 octobre inclus,
- **Jeu n°6** : du lundi 26 octobre au dimanche 1er novembre inclus.

Le jeu FESTILOTO comporte deux niveaux de jeu :

- **Grilles de Loto** : un jeu de loto hebdomadaire (carte avec numéros à cocher),
- **Téléphone** : un jeu à Instants Gagnants quotidiens, accessible par téléphone.

Les cartes du FESTILOTO sont valables chacune pour 1 semaine de jeu (du lundi au dimanche), soit 6 cartes différentes pour les 6 semaines de jeu.

Les cartes jeu comportent chacune *au recto* :

- **Grilles de Loto** : 6 grilles de loto comportant chacune 3 lignes de 9 cases (5 numérotées aléatoirement de 1 à 90 et 4 cases noires), pour un total de 27 cases par grille. Certains numéros sont imprimés en noir sur fond blanc, d'autres (Numéros Jackpot) en blanc dans un rond noir. Au-dessus de chaque grille figure le nom et la représentation de la dotation en jeu. Au centre et en face de chaque ligne figure un montant en euros en jeu, ou la représentation d'une marinière Armor-Lux, sur un cadre blanc.
- **Téléphone** : sept cases à gratter de forme carrée ou rectangulaire pour le jeu par téléphone sur lesquelles est imprimée la date du jour de jeu concerné. Sous chaque case figure un numéro de 5 chiffres (plusieurs numéros différents selon carte). Ces combinaisons permettent d'accéder aux Instants Gagnants quotidiens. Ils sont parfois accompagnés d'un symbole :
  - o **Bonus « Panier Magique » (semaine N°1 à 3)** : 1 case à gratter carrée, imprimée sur un visuel de cornet surprise, sous laquelle figure un symbole. Lorsqu'après grattage le symbole découvert est identique à celui découvert devant le numéro de 5 chiffres, il permet au joueur de tenter le Super Gros Lot du moment annoncé dans le journal.
  - o **Symbole « Magique » (semaine N°4 à 6)** : Chaque jour, dans le journal, le joueur découvre 4 symboles, chacun associé à un Gros Lot. Lorsque le symbole découvert sur sa carte-jeu, devant le numéro de 5 chiffres, est identique à l'un de ceux publiés dans le journal, il peut tenter de gagner le Gros Lot associé.

Les cartes-jeu comportent chacune *au verso* :

- 1) Grilles de Loto : la marche à suivre pour obtenir son prix, ainsi qu'un emplacement pour indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du joueur. Le rappel du fonctionnement du tirage au sort lié au cochage d'un « numéro Jackpot ».
- 2) Téléphone : la marche à suivre pour participer au jeu à Instants Gagnants quotidien par téléphone.
- 3) un extrait de règlement.

Les cartes du FESTILOTO sont remises par les diffuseurs et porteurs des journaux organisateurs avec le journal du lundi, dans la limite des stocks disponibles.

Des cartes du FESTILOTO seront également distribuées lors de manifestations publiques dans la zone de diffusion des journaux organisateurs.

Toute carte du FESTILOTO ou partie de carte raturée, surchargée, déchirée, collée, illisible, altérée ou falsifiée sera considérée comme nulle.

Toute carte du FESTILOTO, comportant une erreur d'impression étant automatiquement annulée, pourra être retournée à l'organisation du jeu qui la remplacera.

### Article 4 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AU LOTO

Les journaux organisateurs publieront chaque jour dans leur quotidien, dimanche inclus, ainsi que sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr) à partir de 12h, les numéros à cocher sur les 6 grilles (10 le lundi et 6 du mardi au dimanche), soit 46 au total. Le concurrent devra cocher chaque jour sur sa carte, les cases correspondant aux numéros publiés dans les journaux organisateurs et sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr). Le nombre de numéros publiés chaque jour pourra évoluer à la discrétion des journaux organisateurs.

#### Numéros Supplémentaires :

Plusieurs fois au cours du jeu, la possibilité sera offerte aux participants de se procurer un ou plusieurs numéros supplémentaires à cocher sur les grilles de loto de leur carte-jeu pour augmenter leurs chances de gain.

Pour ce faire, ils pourront obtenir de nouveaux numéros en appelant le : 0 890 090 010 depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel).

Les joueurs seront avertis dans les journaux le jour de la mise en place de « numéro(s) supplémentaires ».

Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou de non fonctionnement du jeu si l'appel au 0 890 090 010 est émis d'une cabine téléphonique ou via certains opérateurs téléphoniques.

*Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.*

Le joueur qui, sur sa carte du "FESTILOTO", cochera intégralement les numéros figurant sur une seule et même grille ou sur une seule et même ligne, gagnera le prix indiqué au-dessus de la grille ou en face de la ligne concernée. Chaque carte ne peut être gagnante que d'un seul lot (ligne ou grille complète).

Les numéros à cocher sont extraits de listes définies par un programme informatique établi par le fabricant de cartes.

Le concurrent qui, en cochant les grilles de loto conformément aux précisions des articles 3 et 4, totalise sur sa carte du jeu « FESTILOTO » soit une seule et même grille soit une seule et même ligne intégralement cochée, doit immédiatement respecter la procédure suivante :

1° Vérifier que les numéros correspondant aux cases qui lui ont permis de cocher intégralement une seule et même grille ou une seule et même ligne, ont bien été publiés dans les journaux organisateurs, rubrique-jeu "FESTILOTO", et/ou sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr), et/ou communiqués en tant que Numéros Supplémentaires au 0 890 090 010.

2° Se faire connaître le jour même, ou au plus tard dans les 48h suivant la publication sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr), ou la parution dans les journaux organisateurs, ou la communication au 0 890 090 010, du dernier numéro qui lui a permis de cocher intégralement une seule et même grille ou une seule et même ligne.

Pour ce faire, le gagnant devra se faire connaître par Internet : [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr).

Il a également la possibilité de téléphoner au 08.93.02.10.50, accessible 24 heures sur 24 et seulement à ce numéro, avec la possibilité de joindre un opérateur du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30 et de 14H à 17H (coût du service 0.60 €/min. + prix de l'appel).

*Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.*

3° Envoyer dans ce même délai (le cachet de la poste faisant foi), par lettre recommandée ou par courrier simple la carte-jeu complétée de ses nom - prénom, de son adresse et de son numéro de téléphone au service de contrôle du jeu à : FESTILOTO, 35051 Rennes cedex 9.

Il ne faut faire en aucun cas cet envoi par la Poste sans s'être fait connaître au préalable par Internet ou par téléphone et avoir respecté les instructions fournies.

Les cartes jeu considérées comme gagnantes selon les dispositions des articles 2, 3 et 4 seront vérifiées sous le contrôle de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés à Rennes. Le résultat du contrôle sera communiqué au concurrent par les journaux organisateurs qui conserveront la carte-jeu contrôlée à toutes fins utiles.

Lorsque la quantité donnée de lots des grilles de loto aura été gagnée, il n'y aura pas de nouvelle attribution.

Les lots des grilles de loto, non réclamés selon les dispositions prévues aux articles 2, 3 et 4 seront remis en jeu dans le cadre du jeu par téléphone ou au Grand Tirage final.

#### **Numéros Jackpot :**

Le concurrent qui, en jouant conformément aux modalités fixées par les articles 3 et 4, coche sur sa carte du FESTILOTO un numéro « Jackpot » (imprimé en blanc dans un rond noir), sur l'une de ses grilles de loto, a la possibilité de remporter le lot de la grille concernée en s'inscrivant à un tirage au sort, en appelant le : 0 890 090 010 depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel). Le mardi suivant la semaine de validité de la carte sur laquelle le joueur a coché un numéro « Jackpot », un tirage au sort par lot concerné, déterminera les gagnants parmi les participants.

#### **Article 5 – COMMENT JOUER ET GAGNER AU JEU TELEPHONE :**

Les joueurs devront gratter sur la carte du FESTILOTO la case portant la date du jour pour découvrir une combinaison de 5 chiffres, éventuellement accompagnée d'un symbole.

Cette combinaison de 5 chiffres leur permettra d'accéder aux Instants Gagnants et, si elle est précédée :

- **semaines 1 à 3 :** d'un symbole identique à celui découvert sous la case à gratter « Cornet Surprise », au Super Gros Lot du moment. Le Super Gros Lot en jeu est annoncé chaque jour dans le journal.
- **semaines 4 à 6 :** d'un symbole identique à l'un de ceux publiés dans le journal, au Gros Lot associé. Quatre Gros Lots, associés chacun à un symbole, sont annoncés chaque jour dans le journal.

Les participants pourront jouer chaque jour de 7h à 22h, en indiquant la combinaison découverte sur leur carte-jeu :

- **par audiotel**, depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable au 0 892 980 100 (coût du service 0.60 € TTC / min. + prix de l'appel). Les journaux organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse d'une ligne téléphonique ou de non fonctionnement du jeu si l'appel au 0 892 980 100 est émis d'une cabine téléphonique ou via certains opérateurs téléphoniques.

*Nota : le service Audiotel n'est pas accessible depuis les cabines téléphoniques.*

- **par SMS**, en envoyant FESTI suivi d'un espace et du code du jour découvert sur leur carte au 7 28 00 (maximum 3 x 0,65 € par participation en cas de gain + coût des SMS). Une participation ne sera valide que dans la mesure où la session SMS+ associée (1 SMS MO envoyé + 1 SMS MT en retour) aura été régulièrement opérée par l'utilisateur. L'envoi successif de SMS MO sans attendre les SMS MT de retour correspondants émis par les journaux organisateurs empêche la bonne prise en compte des participations.

Chaque participant pourra participer plusieurs fois.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les journaux organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Les journaux organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles sus mentionnées.

**LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS** Le principe de ce jeu repose sur des instants gagnants ouverts, déterminés de manière aléatoire préalablement au lancement du jeu, et déposés auprès de la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Les instants gagnants sont répartis sur toute la durée du jeu par intervalle moyen de 10 minutes chaque jour de 7h à 22h.

Ainsi, le gagnant est le premier identifié par le système appelant le service Audiotel et SMS après l'ouverture de l'instant gagnant.

#### **- par audiotel :**

Le service identifie automatiquement le numéro de téléphone fixe ou portable du participant. Il lui demande ensuite de saisir, dans l'ordre, les 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte jeu. Il indique également à chaque joueur pour quel lot il tente sa chance.

#### **- par SMS :**

Le joueur envoie FESTI suivi d'un espace et des 5 chiffres du code du jour découvert sur sa carte-jeu. Après le SMS de retour, il communique, son numéro de téléphone et son code postal.

Les joueurs sont avertis directement en ligne ou par retour de SMS du résultat de leur participation (gagné / perdu).

Par audiotel et par SMS un contrôle du code postal du joueur permettra de vérifier que celui-ci demeure bien dans la zone de couverture des éditions des journaux organisateurs. Dans le cas contraire le lot ne sera pas attribué.

Le lot gagné sera adressé au titulaire de la ligne téléphonique dont le numéro aura été détecté par le serveur audiotel ou indiqué par le joueur par SMS.

Sur l'audiotel, en cas d'utilisation par le gagnant d'un numéro de téléphone portable, d'un numéro sur « liste rouge » ou « liste orange » de l'opérateur FRANCE TELECOM ou de l'utilisation d'une « box » d'un autre opérateur que FRANCE TELECOM, les journaux organisateurs délivreront un message au gagnant lui demandant de la contacter au 02 99 32 73 00 et ce, dans un délai maximal de 7 jours, afin d'indiquer ses coordonnées. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

Par SMS, le gagnant sera invité à envoyer ses coordonnées par retour de SMS dans un délai de 24h ou dans un délai maximal de 7 jours au 02 99 32 73 00. Passé ce délai, le lot ne sera pas attribué.

#### **ANIMATION HEURE DE FOLIE**

Pendant une ou plusieurs heures, les instants gagnants seront ouverts :

- soit toutes les minutes,
- soit tous les 20 appels,
- soit tous les 10 appels.

La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme de gain est modifié.

#### **ANIMATION MATINEE MAGIQUE**

De 9H à 12H, les Instants Gagnants seront ouverts toutes les 2 minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme d'obtention du gain est modifié.

#### **ANIMATION MATINEE FANTASTIQUE**

De 9H à 12H, au début de chaque heure les 100 premiers appels sont tous gagnants, au-delà le jeu reprend le rythme habituel d'un Instant Gagnant toutes les 10 minutes. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le rythme d'obtention du gain est modifié.

#### **MULTIPLICATION DES CHANCES**

De 7H à 14H, les participants bénéficieront de 2 chances de gagner par appel. La procédure de jeu, d'attribution et d'expédition des lots est identique au jeu quotidien, seul le nombre de chances de gagner par appel est modifié.

#### **ANIMATION SURPRISE (Semaines N°1 à 3)**

Pendant une journée de jeu, une « Animation surprise » permettra d'attribuer un lot spécifique additionnel aux Instants Gagnants, parmi les lecteurs ayant découvert 3 symboles identiques devant les codes à 5 chiffres de la semaine.

Ils pourront s'inscrire plusieurs fois afin d'augmenter leurs chances de gagner. Le lot sera attribué, parmi l'ensemble des inscriptions des joueurs de la semaine, le lundi suivant sa mise en jeu.

Les joueurs seront avertis dans le journal du jour de la ou des animations « Heure de Folie », « Matinée Magique », « Matinée Fantastique » « Multiplication des chances » et « Surprise ».

#### **LE BONUS CORNET SURPRISE**

Des semaines N°1 à 3, soit du 21 septembre au 11 octobre 2020, pendant une ou plusieurs journées, un Super Gros Lot spécifique, additionnel aux Instants Gagnants, sera mis en jeu.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est précédée d'un symbole identique à celui découvert sous la case à gratter « Cornet surprise », pourront tenter leur chance au Super Gros Lot, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

## LES GROS LOTS SYMBOLES MAGIQUES

Des semaines N°4 à 6, soit du 12 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020, un Gros Lot par jour sera attribué.

Chaque jour, dans le journal, 4 symboles, chacun associé à un Gros Lot, seront publiés.

Seuls les joueurs dont la combinaison à 5 chiffres est précédée d'un symbole identique à l'un de ceux publiés dans le journal, pourront tenter de gagner le Gros Lot associé, après participation aux Instants Gagnants et aux éventuelles animations.

## Article 6 – COMMENT PARTICIPER ET GAGNER AU GRAND TIRAGE AU SORT FINAL ?

A la fin du jeu, les lots non réclamés et non remis en jeu au cours du jeu, seront remis en jeu pour un Grand Tirage Final

La liste des lots mis en jeu sera publiée dans les journaux organisateurs, et sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr).

Les joueurs disposeront de 3 jours du lundi 2 novembre à 00h au mercredi 4 novembre à 23h59 pour participer :

- soit sur [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr), en enregistrant leurs coordonnées
- soit par audiotel ou SMS, en indiquant leur numéro de téléphone.

Ne pourront toutefois participer à ce tirage, les personnes déjà visées à l'article 2 de ce règlement ainsi que les concurrents qui auront déjà gagné au FESTILOTTO, pendant la période du 21 septembre au 1er novembre 2020, un ou des lots d'une valeur globale égale ou supérieure à 250 €.

Le tirage au sort prévu sera effectué à une date qui sera indiquée dans les journaux organisateurs, et sur le site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr), en présence de la S.C.P. Nedellec-Le Bourhis-Letexier-Vetier, huissiers de justice à Rennes. Chaque joueur pourra participer autant de fois qu'il le souhaitera; en revanche, il ne pourra gagner qu'un seul lot à ce tirage au sort.

La liste des gagnants à ce tirage au sort sera publiée sur Internet. Les gagnants recevront leur lot par courrier dans un délai maximum de deux mois.

## Article 7 – DOTATION

Le montant total des prix du FESTILOTTO, représente une valeur (prix public) de 177 667.82 € (cent soixante-dix-sept mille six-cent soixante-sept euros et quatre-vingt-deux cents).

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni cessibles par les gagnants, ni remboursables.

### LE JEU DE GRATAGE est doté de :

2 voitures, qui seront mises en jeu dans l'ordre suivant :

- **1 Renault Twingo** Version Life, SCE 65, d'une valeur prix public de 12 110 euros TTC. Options et accessoires inclus : peinture vert pistache radio connect R&GO avec support SMA et roue de secours. Carte grise et frais divers, valeur estimée 100 € TTC (selon le département de résidence des gagnants), soit une valeur totale de **12 210 euros TTC**.

- **1 Renault Zoé** Version Life, R 110, d'une valeur prix public de 32 790 euros TTC, bonus écologique : 3 000 €, soit 29 790 € TTC. Options et accessoires inclus : Batterie incluse, peinture bleu céladon et câble pour Walbox. Carte grise et frais divers, valeur estimée 150 € TTC (selon le département de résidence des gagnants), soit une valeur totale de **29 940 euros TTC**.

- **2 croisières CroisiEurope de 7 jours / 6 nuits sur la Seine**, pour deux personnes, bateau 4 ancrés (réf. PAR / HON - brochure 2020 CroisiEurope) Paris - Paris, transfert de/vers Honfleur en autocar inclus, pour des départs en juin, septembre et octobre 2021. Valeur maximale : 3 046 € TTC, pour un total de **6 092 euros TTC**.

- **2 croisières CroisiEurope de 5 jours / 4 nuits en Gironde**, pour deux personnes, (réf. BOQ - brochure CroisiEurope 2020), Port - Port, pour des départs d'avril à octobre 2021 : valeur maximale 1 690 Euros TTC pour un total de **3 380 euros TTC**.

- **1 croisière CroisiEurope de 6 jours / 5 nuits sur la Loire** : (réf. NSN - brochure CroisiEurope 2020), Port à Port, pour des départs d'avril à octobre 2021 : valeur **2 650 euros TTC**.

Les croisières CroisiEurope seront consommées exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité au moment de la réservation.

Elles s'entendent sur une base de deux personnes partageant la même cabine. Les croisières comprennent :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord,
- forfait boissons inclus à bord du bateau (hors vins et alcools à la carte et au bar),
- les taxes portuaires,

- les assurances de base.
- Les prestations n'incluent pas :
- les assurances annulation - bagages,
  - les boissons et alcools à la carte non compris dans le forfait boissons,
  - les excursions (facultatives et payables à bord).
  - Le trajet domicile / lieu d'embarquement - débarquement.

- **5 séjours Famille au Futuroscope**, valables pour 2 adultes et 2 enfants (de 5 à 12 ans inclus) comprenant :

- > l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs et l'accès à l'aquaféerie nocturne,
- > 1 nuit à l'hôtel du Futuroscope, 1 étoile en chambre quadruple et les petits déjeuners,
- > et les frais de dossiers.

Prix public unitaire 450€ TTC, pour une valeur totale de **2 250 €**

Les séjours ne comprennent pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour, soit 0.70 à 2 € (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et + (valeurs données à titre indicatif et pouvant être modifiée sans préavis).

Les séjours, d'une valeur unitaire de 450€, sont remis sous forme de **Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2021** selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur [www.futuroscope.com](http://www.futuroscope.com). Pour réserver, les bénéficiaires contactent, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date de leur séjour et règlent à l'aide des Futurochèques (ce qui leur laisse toute liberté pour décider de changer d'hôtel, de modifier certaines prestations dans la limite des 450 € et dans la limite des disponibilités). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc.

Aucune prolongation de la date de validité ne pourra être accordée.

- **4 chèques de 1 000 €**, soit un total de **4 000 €**.

- **2 Robots Pâtissier, préparateurs culinaires, Kenwood KHC294.POSI**, ou produit équivalent, prix public 299.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599.98 € TTC**.

- **4 téléviseurs LED 4K Ultra HD, Samsung, 138 cm, UE55TU7125**, ou produit équivalent, prix public 599,99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 399.96 € TTC**.

- **4 ordinateurs portables HP, Notebook 17-CA0083NF**, ou produit équivalent, prix public 429,99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 719,96 euros TTC**.

- **5 caméras Action Go Pro Héro 7 4K30 Full HD**, ou produit équivalent, prix public 219.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 099.95 € TTC**.

- **5 appareils photo numérique Bridge, Panasonic Lumix FZ82**, avec housse et carte SD 8 GO, ou produit équivalent, prix public 299.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 499.95 euros TTC**.

- **5 casques Bluetooth Bose Quietcomfort, QC35 II**, ou produit équivalent, prix public 277.00 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 385.00 euros TTC**.

- **10 trottinettes électriques, Street Motion TCH2 2019**, ou produit équivalent, prix public 249.00 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **2 490.00 euros TTC**.

- **5 consoles de jeu portable Nintendo Switch Lite**, ou produit équivalent, prix public 199.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **999.95 euros TTC**.

- **10 Blenders chauffants Moulinex LM841810**, ou produit équivalent, prix public 99.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **999.90 € TTC**

- **10 appareils à raclette Tefal RE45A8**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 89.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **899.90 euros TTC**.

- **10 VTC Décathlon, prix public 300 € TTC**, soit : 10 x 3 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 euros TTC**.

- **2 ensembles cuir Pyla Romy sac XS + gondole en cuir de Mac Douglas**, couleur Ecoreuil, ou produits équivalents, prix public 679.00 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 358.00 euros TTC**.

- **5 sacs Bryan Pyla XS de Mac Douglas**, bleu Gauloise ou produit équivalent, prix public 226.00 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **1 130.00 euros TTC**.

- **20 lots de 2 valises Timbo S et M de Mac Douglas**, prix public 278.00 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **5 560.00 euros TTC**.

- **1 coffret cadeau Wonderbox « Evasion spa et gastronomie »**, ou produit équivalent, prix public **349.90 € TTC**.

- **2 coffrets cadeau Wonderbox « Week-end bien-être et gastronomie »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 279.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **559.80 euros TTC**.

- **1 coffret cadeau Wonderbox « 3 jours insolites gourmands »**, ou produit équivalent, prix public, de **199.90 euros TTC**.

- **5 coffrets cadeau Wonderbox « Sensations Pilotage »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 99.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **499.50 euros TTC**.

- **30 x 300 € TTC en bons d'achat Armor-lux**, valeur prix public, de **9 000 euros TTC**.

- **60 x 100 € TTC en bons d'achat Armor-lux**, valeur prix public, de **6 000 euros TTC**.

- **150 bons pour une marinière « Loctudy » Armor-lux** (taille 0=XXS à 8=4 XL), ou produit équivalent, prix public 59 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **8 850 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables en 1 seule fois dans toutes les boutiques Armor-lux, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, avec échange possible 1 fois.

Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 31 mars 2021.

**LE JEU TELEPHONE est doté de :**

**POUR LES INSTANTS GAGNANTS QUOTIDIENS, LES HEURES DE FOLIE, LES ANIMATIONS SURPRISE, LES MATINEES MAGIQUES ET FANTASTIQUES :**

- **1 croisière CroisiEurope de 5 jours / 4 nuits en Gironde**, pour deux personnes, (réf. BOQ - brochure CroisiEurope 2020), Port - Port, pour des départs d'avril à octobre 2021 : valeur maximale **1 690 € TTC**.

Cette croisière sera consommée exclusivement aux périodes indiquées, et selon disponibilité au moment de la réservation.

Elle s'entend sur une base de deux personnes partageant la même cabine, et comprend :

- l'hébergement en cabine double,
- la pension complète à bord,
- forfait boissons inclus à bord du bateau (hors vins et alcools à la carte et au bar),
- les taxes portuaires,
- les assurances de base.

Les prestations n'incluent pas :

- les assurances annulation - bagages,
- les boissons et alcools à la carte non compris dans le forfait boissons,
- les excursions (facultatives et payables à bord).
- Le trajet domicile / lieu d'embarquement - débarquement.

- **1 set de 3 valises Timbo S, M et L de Mac Douglas**, ou produit équivalent, prix public, de **447.00 euros TTC**.

- **5 appareils photo instantané Polaroid, One step 2 Stranger things**, ou produit équivalent, prix public 79.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.95 euros TTC**.

- **5 enceintes bluetooth Sony, SRS XB12**, ou produit équivalent, prix public 49.99€ TTC, pour une dotation maximale, de **249.95€TTC**

- **5 crêpières Tefal Colormanania YY4003FB**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 59.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **299.95 euros TTC**.

- **5 machines à Café Philips Senséo viva HD6566/61**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 89.99 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **449.95 euros TTC**.

- **5 coffrets cadeau Wonderbox « Sensations bien-être »**, ou produit équivalent, prix public à l'unité 49.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **249.50 euros TTC**.

- **10 sacs Everton Paloma rayures plage camel de Mac Douglas**, prix public 156.00 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **1 560.00 euros TTC**.

- **10 portefeuilles balise Bryan beige de Mac Douglas**, prix public 129.00 € TTC, ou produit équivalent, pour une dotation maximale, prix public, de **1 290.00 euros TTC**.

- **120 Livres Photo CEWE, A4 Portrait**, 26 pages, couverture rigide papier satiné. Prix unitaire, frais de port inclus, 35.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **4 308.00 euros TTC**.

- **240 Posters Photo XXL CEWE**, 20\*60 cm panorama ou 30\*30 cm carré ou 30\*40 cm. Prix unitaire, frais de port inclus, 13.90 € TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **3 336.00 euros TTC**.

- **600 lots de 50 tirages photo numérique CEWE**, format 10 x 15 ou 10 x 13 cm, couleur ou noir et blanc. Prix unitaire par lot, frais de port inclus, de 11.95 €, pour une valeur totale de **7 170.00 € TTC**

Chaque gagnant recevra un courrier, expédié par les journaux organisateurs, indiquant le code personnel, valable jusqu'au 30/04/2021, permettant de bénéficier du Livre Photo CEWE ou du Poster Photo ou du lot de 50 Tirages Photos offert sur [www.cewe.fr](http://www.cewe.fr). Toute commande supérieure à 1 Livre Photo ou à 1 Poster Photo ou à 1 lot de 50 Tirages Photos est à la charge du demandeur; elle représente des frais d'envoi proportionnés selon les barèmes en vigueur figurant aux conditions générales de vente de [www.cewe.fr](http://www.cewe.fr)

- **10 Sets de boules de Noël**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **50 euros TTC**.

- **50 coffrets de bougies décoratives**, prix public 5 €, pour une dotation maximale de **250 euros TTC**.

- **70 Calendriers mémo**, prix public 6 €, pour une dotation maximale, prix public, de **420 euros TTC**.

- **20 jeux de morpion de poche en bois**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **100 euros TTC**.

- **45 jeux de tarot**, prix public 6 €, pour une dotation maximale, prix public, de **270 euros TTC**.

- **600 coffrets jeux dés + jeu de cartes en bois**, prix public 7 €, pour une dotation maximale, prix public, de **4 200 euros TTC**.

- **600 porte-cartes en cuir**, prix public 10 €, pour une dotation maximale, prix public, de **6 000 euros TTC**.

- **600 sets à vin**, prix public 5 €, pour une dotation maximale, prix public, de **3 000 euros TTC**.

- **1 200 lots de 2 hors-séries « La Bretagne vue du ciel » (8,90€) + Normands en cuisine « 65 recettes et astuces pour savourer l'hiver » (5,90 €)**, prix public 14.80 €, pour une dotation maximale, prix public, de **17 760 € TTC**.

**LES SUPER GROS LOTS « CORNET SURPRISE » :**

- **1 chèque de 1 000 €**.

- **1 set de 3 valises Timbo S, M et L de Mac Douglas**, ou produit équivalent, prix public, de **447.00 euros TTC**.

- **1 tenue complète Armor-lux**, manteau/ caban / marinière / pull marin/pantalon/ jupe .../ accessoires, valeur totale prix public en bons d'achat Armor-lux de **700 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables en 1 seule fois dans toutes les boutiques Armor-lux, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, avec échange possible 1 fois.

Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 31 mars 2021.

- **1 drone Parrot Anafi**, avec caméra 4K HDR, ou produit équivalent, prix public **699.99 euros TTC**. Les frais éventuels de formation et de déclaration auprès des administrations compétentes pour l'utilisation du drone seront à la charge du gagnant.

- **1 téléviseur LED 4K Ultra HD, Philips The One, Ambilight, 138 cm, 55PUS7354**, ou produit équivalent, prix public **999.99 € TTC**.

- **1 ordinateur portable Lenovo Ideapad, L340-17API**, ou produit équivalent, prix public **599.99 euros TTC**.

- **1 Robot Cuiseur Moulinex, Connect-I Companion XL YY4418FD**, ou produit équivalent, prix public **999.99 € TTC**.

- **1 ensemble sac Pyla Romy S + gondole en cuir bleu lagon de Mac Douglas**, ou produits équivalents, prix public **787 euros TTC**.



## **POUR LES GROS LOTS « SYMBOLES MAGIQUES »**

- **1 tenue complète Armor-lux**, manteau/ caban / marinière / pull marin/pantalon/ jupe .../ accessoires, valeur totale prix public en bons d'achat Armor-lux de **700 euros TTC**.

Les bons/codes sont valables en 1 seule fois dans toutes les boutiques Armor-lux, hors promotion et soldes, non cumulables, non remboursables, avec échange possible 1 fois.

Leur date de validité sera de 4 mois après la fin du jeu, soit jusqu'au 31 mars 2021.

- **1 Montre connectée Smartwatch Samsung Galaxy, noir carbone**, ou produit équivalent, prix public **309.99 € TTC**.

- **3 chèques de 500 €,** soit un total de **1 500 €**.

- **1 console de jeu Nintendo Switch, avec paire de joy-con rouge et bleu néon** ou produit équivalent, prix public **299.99 euros TTC**.

- **3 téléviseurs LCD HD, Sony, 80 cm, KDL32RE400**, ou produit équivalent, prix public 299.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **899.97 € TTC**.

- **2 Robots Pâtissier, préparateurs culinaires, Kenwood KHC294.POSI**, ou produit équivalent, prix public 299.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **599.98 € TTC**.

- **1 casque Bluetooth Bose Quietcomfort, QC35 II**, ou produit équivalent, prix public **277.00 € TTC**.

- **1 trottinette électrique, Street Motion TCH2 2019**, ou produit équivalent, prix public **249.00 euros TTC**.

- **2 enceintes sono DJ, Sony MHCV11**, ou produit équivalent, prix public 199.99 euros TTC, pour une dotation maximale, prix public, de **399.98 € TTC**.

- **2 ensembles sac Pyla Romy S + gondole en cuir bleu lagon de Mac Douglas**, ou produits équivalents, prix public 787 euros TTC pour une dotation maximale, prix public, de **1 574.00 € TTC**.

## **Article 8 – REMBOURSEMENT**

Le coût du service téléphonique et SMS peut être remboursé sur simple demande écrite à **Jeu FESTILOTO 35051 Rennes cedex 9** dans un délai de deux mois à partir de la date de participation du joueur et au plus tard le 5 janvier 2021, cachet de La Poste faisant foi.

### **Jeu de Loto :**

- numéro 08 93 02 10 50

Seuls les appels des gagnants pour vérification et confirmation de leurs combinaisons gagnantes (1 appel par gain) seront remboursés. Tout autre motif d'appel, compte-tenu de l'accès gratuit au site internet [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr), ne sera pas remboursé.

- numéro 0 890 090 010

Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu

### **Jeu Téléphone : numéro 0 892 980 100 et SMS**

Une seule demande de remboursement de frais de service téléphonique liés à la participation au jeu, sera acceptée par famille résidant à la même adresse, pour chaque jour de jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel ou de l'envoi des SMS.

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des services téléphoniques seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur correspondant au poids du courrier.

Les demandes devront regrouper l'ensemble des participations, un maximum de deux demandes de remboursement par foyer (même numéro de téléphone, même adresse) sera accepté.

Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure exacts de l'appel.

La demande devra, sous peine de nullité, obligatoirement s'accompagner :

- de la photocopie d'un justificatif d'identité avec les coordonnées exactes de la personne,

- d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître les coordonnées complètes du possesseur de la ligne et le numéro appelant (numéro de téléphone avec lequel il a joué, nom, adresse postale), le numéro des lignes audiotel 0 890 090 010, 0 892 980 100, 08 93 02 10 50 et / ou le short code 7 28 00, l'heure et la date précises de l'appel et / ou des envois SMS.

Les extraits de facture opérateurs téléphoniques sans coordonnées ou factures prépayées ne sont pas acceptées.

- d'un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).

### Pour l'audiotel :

Le service est remboursé au temps réel sur la base de 0,60 € / minute. Lorsque plusieurs appels auront été passés sur une même journée, c'est la plus longue durée d'appel qui sera prise en compte, avec un maximum de 4 minutes.

Pour les SMS : le remboursement se fait sur la base de l'envoi de 2 SMS, pour une participation, à 0,65€ TTC par envoi, soit 1.30 € TTC. Ce montant correspond à l'envoi de 2 SMS pour une participation au jeu.

Pour les animations « Multiplication des chances », le remboursement se fait sur la base de 3 SMS, à 0.65 € par envoi, soit 1.95 euro TTC.

Pour les participations à l'animation « Surprise » (3 symboles identiques) le remboursement se fait sur la base de 4 SMS, à 0.65 € par envoi, soit 2.60 € TTC.

Les gagnants ayant envoyé leurs coordonnées par retour de SMS, seront remboursés de 0.65 € supplémentaire, correspondant à cet envoi.

Le coût éventuel qui peut être facturé, selon forfait, par les opérateurs de téléphonie ne sera pas remboursé.

Les remboursements seront opérés par virement bancaire dans un délai de vingt (20) à quarante cinq (45) jours suivant la réception de la demande, sous réserve de remplir les conditions ci-dessus mentionnées.

## **Article 9 – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT**

Les gagnants autorisent par avance les journaux organisateurs à les photographier, à publier leur nom, prénom, adresse et photographie dans les journaux organisateurs et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également les journaux organisateurs à mettre en ligne sur les sites édités par eux les photographies les représentant, à indiquer leur nom et prénom sur ces sites.

Sous réserve de leur consentement exprès, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par les journaux organisateurs afin de les informer régulièrement sur les produits et services proposés par les journaux organisateurs.

Les informations sur les joueurs recueillies par l'organisateur à l'occasion du jeu ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Des traitements de données automatisés et manuels sont effectués dans le cadre des systèmes de contrôle prévus par le ou les organisateur(s).

Le ou les organisateur(s) s'engage(nt) à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 7 août 2004, puis le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « la Réglementation »). Le ou les organisateur(s) s'engage(nt) à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la Réglementation.

Ainsi, les données personnelles transmises par chaque participant sont destinées exclusivement aux services de l'organisateur, pour les seuls besoins du jeu et de la promotion du jeu. Elles peuvent être nécessaires pour l'attribution des gains aux gagnants. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans leur accord préalable.

L'organisateur a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de veiller à la protection des données à caractère personnel et au respect de la loi dans l'entreprise. Dans le cadre de cette mission, il tient la liste des traitements enregistrés par l'organisateur à la disposition de toute personne intéressée.

Pour obtenir une copie de ce registre, le participant peut s'adresser au DPO : [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr).

Par ailleurs, l'organisateur et les participants au jeu devront appliquer strictement toutes les clauses relatives à la protection de données personnelles.

L'organisateur conserve les données à caractère personnel pendant une période de 36 mois à compter de la collecte des données. Les données à caractère personnel sont ensuite archivées de manière à respecter les obligations légales puis supprimées.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur), à :

Jeu FESTILOTO, Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9.

#### **Article 10 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR**

La responsabilité des journaux organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Les journaux organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée, de modifier le rythme de parution, le nombre de numéros à cocher et de modifier en conséquence la date des tirages au sort et la communication de la liste des gagnants du jeu.

#### **Article 11 – EGALITE DES CHANCES**

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les joueurs, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à leur convenance.

Ainsi, chaque joueur pourra participer plusieurs fois, dans la limite de 6 lots gagnés sur l'ensemble de la durée du jeu (21 septembre au 1er novembre 2020), Audiotel et SMS confondus, pour un même numéro de téléphone et /ou un même nom et une même adresse, limitée à la zone de couverture des éditions des journaux organisateurs. Il sera prévenu sur l'audiotel ou par retour de SMS lorsque ce quota sera atteint.

Les sociétés organisatrices se réservent également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de leur faculté de résiliation de l'inscription du joueur, les sociétés organisatrices ne sont pas tenues de faire parvenir un quelconque lot ou gain au joueur bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées sur le système ou s'il n'a pas validé et confirmé ses coordonnées postales sous 7 jours pour obtenir son lot gagné par téléphone, ou encore s'il a manifestement, et ce par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Seule la décision des sociétés organisatrices fait foi en matière de validité de gain des prix.

Les sociétés organisatrices peuvent à leur seule discrétion déclarer un prix non valide. Elles ne sont pas dans l'obligation de délivrer ledit gain si le prix réclamé est le fruit d'une fraude tendant à augmenter les chances de gains du Joueur ou d'une tierce personne.

#### **Article 12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au FESTILOTO implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SELARL NEDELLEC- LE BOURHIS- LETEXIER- VETIER- ROUBY, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.

Il pourra être obtenu sur simple demande écrite à Jeu FESTILOTO, Service Promotion, 35051 Rennes Cedex 9. Il sera consultable sur [www.jeux-ouest.fr](http://www.jeux-ouest.fr)